

VI

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1911

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1914, adapté aux attributions réglées en dernier lieu par arrêté royal du 5 août 1910 ⁽¹⁾, s'élève à fr. 7,234,685 »

Les crédits alloués en 1910 pour les services de l'Intérieur (tableau A et tableau B en partie ⁽²⁾) du Budget de l'Intérieur et de l'Agriculture) montent à 7,599,067 »

DIMINUTION. fr. 364,382 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1914 fr. 6,524,685 »

— 1910 6,742,067 »

DIMINUTION. fr. 217,382 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1914 fr. 710,000 »

— 1910 887,000 »

DIMINUTION. 147,000 »

Soit en moins pour l'exercice 1914 fr. 364,382 »

La diminution des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité; frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale.*

Crédit demandé pour 1914 fr. 369,150 »

— alloué pour 1910. 314,285 »

AUGMENTATION. fr. 54,865 »

(1) Au Ministère de l'Intérieur ressortissent actuellement les anciens services du Département de l'Intérieur proprement dit (tableau A du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture pour 1910) et le Service de santé et d'hygiène précédemment rattaché au Département de l'Agriculture (chapitre VI du tableau B du même Budget).

(2) Dépenses ordinaires (chapitre VI du tableau B). fr. 1,905,900 »
— exceptionnelles (articles 49 et 50 id.). 45,000 »

ENSEMBLE. fr. 1,950,900 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une somme de 44,800 francs est transférée de l'article 1^{er} du tableau B du Budget de l'ancien Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture; elle représente le montant des traitements et indemnités du personnel de l'Administration du Service de santé et de l'hygiène, ainsi que d'autres agents des services mixtes rattachés au Ministère de l'Intérieur en exécution de l'arrêté royal du 5 août 1910.

Le surplus de l'augmentation, soit 40,065 francs, est destiné à faire face notamment à des régularisations de position et à des augmentations réglementaires.

ART. 3. — *Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du Bulletin du Ministère.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	62,125	»
— alloué pour 1910.		58,625	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,500	»

Cette somme est transférée de l'article 2 du tableau B du Budget de l'ancien Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture, en vue des besoins du Service de santé et de l'hygiène.

ART. 4. — *Frais de route et de séjour; missions.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	5,500	»
— alloué pour 1910.		3,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

Somme transférée de l'article 3 du tableau B du Budget de l'ancien Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture pour le motif indiqué à l'article précédent.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 5. — *Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, et prenant cours en 1911 ou antérieurement au 1^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1911	fr.	5,000	»
— alloué pour 1910.		4,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,000	»

Somme transférée de l'article 5 du tableau B du Budget de l'ancien Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture. Même motif que ci-dessus.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — *Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4°, de la loi du 30 mars 1864).*

Crédit demandé pour 1911	fr.	56,000	»
— alloué pour 1910.		55,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

Somme nécessaire pour mettre le subside dû par l'État en 1911 en rapport avec la somme totale des traitements payés aux secrétaires communaux du Royaume.

ART. 7. — *Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse, etc.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	14,500	»
— alloué pour 1910.		14,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	500	»

Somme transférée de l'article 6 du tableau B du Budget de l'ancien Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture. Même motif qu'à l'article 3.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 8. — *Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire. (Y compris une somme de 500 francs en charge temporaire.)*

La publication de l'*Exposé de la situation du Royaume* et la préparation des instructions pour le recensement général de la population au 31 décembre 1910 nécessitant des réunions supplémentaires de la Commission centrale de statistique, il y a lieu de maintenir la charge temporaire de 500 francs inscrite au Budget de 1910.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale, etc.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	9,300	»
— alloué pour 1910		8,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	700	»

motivée par les développements donnés aux publications du service de la statistique générale.

ART. 11. — *Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque. (Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire.)*

Il y a lieu de maintenir en 1911 la somme de 2,000 francs inscrite en charge temporaire au Budget de 1910 pour l'impression du catalogue de la bibliothèque de statistique.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

ART. 12. — *Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	448,800	»
— alloué pour 1910		449,800	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	1,000	»

provenant d'un changement dans le personnel des greffiers provinciaux.

ART. 13. — *Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité, etc.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	1,252,610	»
— alloué pour 1910		1,252,042	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	568	»

nécessitée par les augmentations et les promotions à accorder en exécution tant du règlement organique des administrations provinciales, que des modifications qui y seront apportées après le vote du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	248,900	»
— alloué pour 1910.		243,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

Les fonds mis à la disposition des gouverneurs des provinces d'Anvers, de la Flandre orientale et de Liège, pour leur budget économique, sont devenus insuffisants. On propose d'augmenter de 2,000 francs l'allocation des gouverneurs de la Flandre orientale et de Liège, et de 1,000 francs celle du gouverneur d'Anvers.

ART. 15. — *Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours, etc.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	496,610	»
— alloué pour 1910.		491,325	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,285	»

Cette somme est nécessaire pour faire face aux augmentations à accorder en exécution tant du règlement organique des commissariats d'arrondissement, que des modifications qui y seront apportées après le vote du Budget.

ART. 16. — *Frais de route et de tournées; frais résultant des missions ordonnées par l'Administration centrale en vue de l'exécution par celle-ci de la loi du 30 juillet 1905 sur la stabilité des emplois communaux, etc.*

Simple extension de libellé destinée à permettre l'imputation des dépenses occasionnées par les missions prescrites par l'Administration centrale en vue de l'exécution de la loi du 30 juillet 1903 sur la stabilité des emplois communaux.

CHAPITRE V.

AFFAIRES ÉLECTORALES.

ART. 18. — *Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la révision des listes électorales à mettre à exécution le 1^{er} mai 1914, etc.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	30,000	»
— alloué pour 1910.		35,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	5,000	»

Une somme de 30,000 francs suffira aux besoins de l'année 1914, pendant laquelle il ne doit être procédé à aucune élection législative.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 19. — *Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 74 du Code électoral.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	49,000	»
— alloué pour 1910.		48,000	»
<hr/>			
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

Le montant du crédit s'est trouvé insuffisant en 1909 et le sera encore en 1910.

ART. 21. — *Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1911	fr.	5,000	»
— alloué pour 1910.		135,000	»
<hr/>			
DIMINUTION.	fr.	130,000	»

Il n'y aura pas d'élections législatives en 1911.

ART. 22. — *Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1911	fr.	50,000	»
— alloué pour 1910.		52,000	»
<hr/>			
DIMINUTION.	fr.	2,000	»

Une somme de 50,000 francs paraît suffisante pour faire face aux dépenses qui résulteront des élections communales de 1911.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

MILICE.

ART. 23. — *Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, etc. Vacations des membres des jurys d'examen d'infirmier-ambulancier, etc.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	134,000	»
— alloué pour 1910.		267,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	133,000	»

Comme il a été dit dans la note explicative de l'augmentation de 133,500 francs demandée au Budget de 1910, le montant de ce crédit peut être ramené en 1911 au chiffre normal des années précédentes.

La modification apportée au libellé est nécessaire pour assurer l'exécution de l'article 27, lettre *D*, de la loi sur la milice, qui soumet certains jeunes gens exemptés du service militaire à des examens d'infirmier-ambulancier.

Une somme de 500 francs suffira pour assurer ce service.

ART. 24. — *Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	35,000	»
— alloué pour 1910.		70,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	35,000	»

Ce crédit peut être ramené à son chiffre ancien pour le motif énoncé dans la note précédente.

CHAPITRE VII.

GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.

ART. 38. — *Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie, etc. Indemnité au secrétaire; achats d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompiers; impressions et reliures.*

Extension de libellé proposée en vue de permettre les dépenses qu'elle mentionne.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE X (nouveau).

SERVICE DE SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE.

(Les crédits compris aux articles 42 à 46 formaient en 1910 le chapitre VI du tableau B du Budget de l'ancien Département de l'Intérieur et de l'Agriculture et montaient ensemble à 1,905,900 francs.)

ART. 43 (34 du tableau B du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture pour l'exercice 1910). — *Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Personnel; traitements d'activité et de disponibilité; frais de route et de séjour; travaux effectués par des membres du personnel et relatifs à cette inspection, etc.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	172,000	»
— alloué pour 1910.		161,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	11,000	»

Cette augmentation comprend deux sommes transférées de l'article 27 du Budget du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture pour l'exercice 1910 (tableau B), savoir : celle de 4,000 francs représentant le traitement d'un chef de travaux attaché au Service de santé et de l'hygiène, et celle de 2,000 francs pour frais d'analyses de denrées alimentaires.

Le surplus, soit 5,000 francs, est destiné aux augmentations réglementaires de traitement à accorder au personnel actuel, ainsi qu'à la rémunération d'un chimiste et d'un garçon de laboratoire nouveaux au laboratoire central des denrées alimentaires.

CHAPITRE XI (X ancien).

DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.

ART. 47 (42 ancien). — *Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau), etc.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	6,200	»
— alloué pour 1910.		5,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,200	»

Cette somme est transférée de l'article 43 du tableau B du Budget de l'ancien Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture, en vue des besoins du Service de santé et de l'hygiène.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 49 (nouveau). — *Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions ; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions.*

Crédit demandé pour 1914 : 1,000 francs.

Ce crédit est transféré de l'article 44 du tableau B du Budget de l'ancien Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture, pour le motif indiqué à l'article précédent.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XII (XI ancien).

SERVICES DIVERS.

ART. 50 (45 ancien). — *Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900.*

Crédit demandé : 5,000 francs

nécessaire pour poursuivre la publication de l'*Exposé* pendant l'année 1914.

ART. 51 (46 ancien). — *Recensement général de la population.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Un crédit de 50,000 francs a été voté en 1910 pour couvrir les premières dépenses à résulter du recensement de la population. Le crédit de 400,000 francs sollicité pour 1914 est destiné à faire face aux autres dépenses, notamment aux frais qui résulteront de l'établissement d'un bureau spécial temporaire au Ministère de l'Intérieur, etc., ainsi qu'au paiement des indemnités des agents recenseurs.

ART. 52 (47 ancien). — *Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899 ; achat de harnachements ; transformations des objets d'équipement ; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit, égal à celui accordé en 1910, est nécessaire pour continuer la transformation de l'armement de la garde civique (substitution du fusil Mauser au Comblain).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 53 (nouveau). — *Reconstruction du lazaret de Doel.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Le Département de la Guerre a repris le fort de Liefkenshoek où était installé le lazaret destiné au personnel des navires reconnu atteint ou suspect de choléra ou de peste, lors de la visite sanitaire à Doel.

En vertu des conventions internationales, l'État belge est tenu d'avoir une station sanitaire.

La construction d'un nouveau lazaret est estimée 250,000 francs; le crédit aujourd'hui demandé sera affecté aux travaux à effectuer en 1911.

ART. 54 (nouveau). — *Prix quinquennal des sciences médicales pour la période 1906-1910.*

Crédit demandé : 5,000 francs,

destiné à couvrir les frais du concours organisé en exécution des arrêtés royaux du 25 novembre 1859 et du 24 avril 1900.

(12)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1911 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de six millions cinq cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq francs fr. 6,524,685 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de sept cent dix mille francs 710,000 »

Soit ensemble à la somme de sept millions deux cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq francs . fr. 7,234,685 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 18 octobre 1910.

PAR LE ROI :
Le Ministre de l'Intérieur,

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil

Op voordracht van Onze Ministers van Binnenlandsche Zaken en van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken voor het dienstjaar 1911 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zes millioen vijf honderd vier en twintig duizend zes honderd vijf en tachtig frank. . . . fr. 6,524,685 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van zeven honderd tien duizend frank. . . . 710,000 »

Te zamen op de som van zeven millioen twee honderd vier en dertig duizend zes honderd vijf en tachtig frank. fr. 7,234,685 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 18^{en} October 1910.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Binnenlandsche Zaken,

BERRYER.

De Minister van Financiën,

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
POUR L'EXERCICE 1911.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 •	
ADMINISTRATION CENTRALE.			
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administra- tion générale (Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	589,150 •	457,775 •
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	62,125 •	
4	Frais de route et de séjour; missions	5,500 •	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
5	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État et prenant cours en 1911 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	5,000 •	
6	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861)	56,000 •	75,500 •
7	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	14,500 •	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
8	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire. (<i>Y compris une somme de 500 francs en charge temporaire.</i>)	6,000 •	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1911.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
HOOFDBESTUUR.			
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden Jaarwedden van beschikbaarheid. Kosten van het Raadplegend Comitéit voor de vraagstukken van wetgeving en algemeen beheer (De magistraten, welke deel uitmaken van het Comitéit, zullen de zitpenningen trekken, ten zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jury's, commissiën, enz., afhankelijk van het Departement.)	369,150 .	457,775 .
3	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, licht, vuur, kleine uitgaven. Kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i>	62,125 .	
4	Reis- en verblijfkosten; zendingen	5,500 .	
HOOFDSTUK II			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
5	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat, en aanvang nemende in 1911 of vóór den 1 ^o Januari van hetzelfde jaar. (<i>Onbepaald krediet</i>)	5,000 .	
6	Toelage aan de Centrale Voorzieningskas der gemeentesecretarissen (art. 4, 4 ^o , der wet van 30 Maart 1861)	56,000 .	76,500 .
7	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren — Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten	14,500 .	
HOOFDSTUK III.			
ALGEMEENE STATISTIEK.			
8	Middelcommissie voor statistiek: zitpenningen der leden; vergoeding aan het lid-secretaris. (<i>Inbegrepen eene som van 500 frank als tijdelijke last.</i>)	6,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
9	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions	400 »	21,200 »
10	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	9,500 »	
11	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque. (Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire.)	5,500 »	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.			
12	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	448,800 »	
13	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité:		
	Province d'Anvers	125,420 »	
	— de Brabant	193,270 »	
	— de la Flandre occidentale	152,375 »	
	— de la Flandre orientale	159,810 »	
	— de Hainaut	156,795 »	
	— de Liège	150,710 »	
	— de Limbourg	96,850 »	1,232,610 »
	— de Luxembourg	88,450 »	
	— de Namur	107,050 »	
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires	18,260 »	
	Traitements de disponibilité	3,640 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
9	Kosten der Commissie voor het vaststellen van de spelling der gemeente- en gehuchtnamen Vertalingen	400 »	21,300 »
10	Middelcommissie voor statistiek : kantoorkosten. Kosten voor het uitgeven der werken van den dienst voor algemeene statistiek en van de Middelcommissie. Aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen voor den dienst der algemeene statistiek.	9,300 »	
11	Bibliotheek voor statistiek: aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen; materieel der bibliotheek. (Inbegrepen eene som van 2,000 frank als tijdelijke last.)	5,500 »	
HOOFDSTUK IV.			
PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN.			
12	Jaarwedden van de gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties en van de griffiers der provinciën	448,800 »	
13	Jaarwedden van de beamtten en bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid :		
	Provincie Antwerpen.	125,420 »	
	— Brabant.	193,270 »	
	— West-Vlaanderen.	152,375 »	
	— Oost-Vlaanderen	159,810 »	
	— Henegouw.	156,795 »	
	— Luik	150,710 »	1,252,610 »
	— Limburg	96,850 »	
	— Luxemburg	88,450 »	
	— Namen	107,050 »	
	Som die, in voorkomend geval, zal besteed worden aan de reglementaire verhoogingen, met de gelden voortkomende van mutatiën.	18,260 »	
	Jaarwedden van beschikbaarheid.	3,640 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
14	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:		
	Province d'Anvers.	28,000 »	
	— de Brabant.	31,000 »	2,716,020 »
	— de la Flandre occidentale	27,000 »	
	— de la Flandre orientale	29,000 »	
	— de Hainaut	31,000 »	248,900 »
	— de Liège	35,500 »	
	— de Limbourg	22,700 »	
	— de Luxembourg	22,700 »	
	— de Namur	24,000 »	
15	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours:		
	Traitements des commissaires	211,000 »	
	Frais de bureau	45,800 »	496,610 »
	Traitements des employés	239,700 »	
	Traitements de disponibilité et secours	2,110 »	
16	Frais de route et de tournées; frais résultant des missions ordonnées par l'Administration centrale en vue de l'exécution par celle-ci de la loi du 30 juillet 1903 sur la stabilité des emplois communaux; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais de bureau du Commissaire chargé d'administrer, avec le Commissaire de S. M. l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, la partie neutre du territoire de Moresnet. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales		70,000 »
17	Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles	200,000 »	
CHAPITRE V.			
AFFAIRES ÉLECTORALES.			
18	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la révision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1911. — Révision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.		50,000 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
14	Kantoorkosten, drukwerk, inbinding, onderhoud der meubelen, verwarming en verlichting van de lokalen der provinciebesturen; verschillende en onvoorziene uitgaven :		
	Provincie Antwerpen 28,000 »		
	— Brabant 31,000 »		2,716,920 »
	— West-Vlaanderen 27,000 »		
	— Oost-Vlaanderen 20,000 »		
	— Henegouw 51,000 »	318,000 »	
	— Luik 33,500 »		
	— Limburg 22,700 »		
	— Luxemburg 22,700 »		
	— Namen 24,000 »		
15	Jaarwedden en bijwinsten der arrondissementscommissarissen; jaarwedden der beambten; jaarwedden van beschikbaarheid en hulpelden:		
	Jaarwedden der commissarissen 211,000 »		
	Kantoorkosten 43,800 »		
	Jaarwedden der beambten 250,700 »	498,610 »	
	Jaarwedden van beschikbaarheid en hulpelden 2,110 »		
16	Weg- en omreiskosten; kosten ontstaan door zendingen bevolen door het Middenbestuur voor de uitvoering door dit Bestuur der wet van 30 Juli 1905 op de bestendigheid der gemeentebedieningen; zendingen, leveringen en werken betreffende de plaatsing, het onderhoud en de verbetering der grenspalen van het Rijk. Bureelkosten van den Commissaris die, met den Commissaris van Z. M. den Keizer van Duitschland, Koning van Pruisen, belast is met het bestuur van het onzijdig gedeelte op het grondgebied van Moresnet. Drukkosten; aankoop en inbinding van werken over recht en bestuur voor den bijzonderen dienst van het Beheer van provincie- en gemeentezaken	70,000 »	
17	Deelneming van den Staat in de politie-uitgaven van de stad Brussel	200,000 »	
HOOFDSTUK V.			
KIEZAKEN.			
18	Buitengewone kosten en werken in de arrondissementscommissariaten voor de beziening der kiezerslijsten van kracht wordende den 1 ^o Mei 1911. — Herziening der kiezerslijsten; gedingkosten den Staat ten laste gelegd; indeling der kiezers in afdeelingen; maken van uittreksels van de kiezerslijsten per afdeelingen	30,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre
19	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	19,000 »	119,000
20	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois relatives aux élections. Elaboration de statistiques électORALES. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électORALES	15,000 »	
21	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (Crédit non limitatif)	5,000 »	
22	Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (Crédit non limitatif)	50,000 »	
CHAPITRE VI.			
MILICE.			
25	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Vacations des membres des jurys d'examen d'infirmier-ambulancier. Frais de recours en cassation. Traductions	154,000 »	160,000
24	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	35,000 »	
CHAPITRE VII.			
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.			
25	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline	535,000 »	
26	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance	16,250 »	
27	Conseils civiques de revision: indemnités, vacations, frais de route et de séjour aux présidents, membres, secrétaires-rapporteurs et médecins, ainsi qu'au délégué près de ces conseils	77,500 »	
28	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	10,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
19	Vergoedingen voor verplaatsing, berekend naar den grondslag van artikel 75 van het tarief in strafzaken en verschuldigd aan de vrederechters voor de uitvoering van artikel 71 van het Kieswetboek	19,000	119,000
20	Materieel en drukwerk, noodig om de uitvoering te verzekeren van de bepalingen der wetten betreffende de verkiezingen. Opmaken van kiesstatistieken. Zenden van telegrams. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende het recht en het bestuur; drukwerken en materieel voor den bijzonderen dienst van het beheer van kieszaken .	15,000	
21	Vervaardiging en ronddeeling van het kiespapier door den Staat te leveren. Zitpenningen en vergoedingen voor verplaatsing aan de leden van de burealen der wetgevende verkiezingen, in uitvoering van artikel 149 van het Kieswetboek. (Onbepaald krediet.)	5,000	
22	Kosten terug te betalen aan het Departement van Spoorwegen, Posten en Telegrafen, voor het vervoer der kiezers, toegelaten tot kosteloos verkeer op de Staatspoorwegen. (Onbepaald krediet.)	50,000	
HOOFDSTUK VI.			
MILITIE.			
23	Vergoedingen aan de burgerleden der militieraden en aan de arrondissementscommissarissen, aan de gouverneurs der provinciën en aan de leden der bestendige deputaties, geroepen om deel te maken van de provinciale commissiën of van de revisieraden, aan de militie-secretarissen, alsook aan de agenten dienst doende als secretarissen bij de provinciale commissiën en bij de revisieraden. Zitpenningen der geneesheeren en heelmeeesters. Zitpenningen aan de leden der juries van de examens voor ziekenverplegers. Kosten van beroep in verbreking. Vertalingen. .	134,000	169,000
24	Registers, getuigschriften en andere gedrukte stukken noodig tot uitvoering der wetten op de militie. Materieel benoodigd voor de verrichtingen der militie. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende de militie. Verschillende uitgaven	55,000	
HOOFDSTUK VII.			
BURGERWACHT EN KORPSEN SAPPEURS-POMPIERS.			
25	Algemeen toezicht; hogere bevelhebberschappen; staven: jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten. Zitpenningen en verplaatsingsgelden aan de voorzitters, leden en secretarissen-verslaggevers der examen-commissiën en der onderzoeksraden. Verplaatsingsgelden aan de leden der tuchtraden	333,000	
26	Algemeen toezicht; hogere bevelhebberschappen; staven: kantoorkosten; dienstlokalen. Briefwisselingskosten	16,250	
27	Burgerlijke revisieraden: vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfkosten aan de voorzitters, leden, secretarissen-verslaggevers en geneesheeren, alsmede aan den afgevaardigde bij gemelde raden.	77,500	
28	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting: jaarwedden, vergoedingen, dagloonen, reis- en verblijfkosten	10,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
29	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	50,000	
30	Tir national : personnel permanent. Frais de route et de séjour du greffier	57,600	
31	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses.	7,340	
32	Grands concours annuels de tir : frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	50,000	
33	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province	75,000	
34	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	50,000	758,600
35	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; indemnités aux officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et gardes pour l'exécution d'un service en dehors de la commune de leur résidence. (Crédit non limitatif).	25,000	
36	Frais de traitement des gardes civiques blessés en service. Secours aux gardes qui se trouvent dans le besoin par le fait d'infirmité résultant de blessures reçues en service, ou aux veuves et orphelins nécessiteux de gardes décédés par suite de pareilles blessures	5,000	
37	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000	
38	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers. Comité technique du service des incendies; frais de route. Indemnité au secrétaire; achat d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompiers; impressions et reliures	50,000	
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
39	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	41,500	
40	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	5,000	46,500

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENL. ZAKEN (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
29	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting: gereedschap, mobiliair, onderhoud, verwarming en verlichting der lokalen. Kleeding-massa's. Aankoop, onderhoud, herstelling en verandering van wapens, uitrustingsstukken en optuiging. Aankoop van werken en uitgaven betreffende de burgerwacht. Druk- en inbindingskosten . . .	50,000 .	
30	Nationale schietbaan: bestendig personeel. Reis- en verblijfskosten van den griffier . . .	57,600 .	
31	Nationale schietbaan: kosten van beheer, verwarming, verlichting, verschillende uitgaven	7,340 .	
32	Groote jaarlijksche schietprijskampen: inrichtingskosten. Prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk	50,000 .	
33	Toelagen voor het aanleggen en verbeteren van schijfschietbanen in de provinciën.	75,000 .	
34	Toelagen voor schietprijskampen met krijgswapens; prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk, tropeën-schietprijzen	50,000 .	758,600 .
35	Kosten voor vervoer en vergadering der jonge schutters voor de oefeningstijdperken; vergoedingen aan de officieren, onderofficieren, korporaa's, brigadiers en schutters wegens uitvoering van een ordedienst buiten de gemeente waar zij verblijf houden. (Onbepaald krediet.)	25,000	
36	Kosten van verpleging van in dienst gewonde leden van de burgerwacht. Hulpgeldten aan de schutters die zich in nood bevinden ten gevolge van gebrekkelijheden ontstaan uit in dienst bekomen verwondingen, of aan de hulpbehoevende weduwen en weezen van schutters die aan dergelijke verwondingen zijn overleden	5,000 .	
37	Jaarlijksche toelagen aan de muziekkorpsen der regimenten der burgerwacht.	10,000 .	
38	Toelagen aan de buitengemeenten, tot beloop van een derde of van ten hoogste de helft der algeheele uitgave, voor het aankopen van brandweer-materieel en van uitrustingsstukken voor de vrijwillige sappeurs-pompsters. Toelagen tot het inrichten van bondvergaderingen der korpsen sappeurs-pompsters. Technisch Comité van den branddienst; reiskosten. Vergoeding aan den secretaris; aankoop van werken en publicatiën betreffende het corps der brandweer; druk- en bindwerken	50,000 .	
HOOFDSTUK VIII.			
BURGERLIJKE DECORATIE EN BELOONINGEN IN GELD.			
39	Burgerlijke decoratie: aankoop van eereteekens, drukken der diploma's en kosten van uitreiking.	41,500 .	
40	Belooningen in geld voor daden van moed, zelfopoffering en menschenliefde; uitvaardiging der diploma's.	5,000 .	46,500 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	MONTANT DES CRÉDITS par chapitre.
CHAPITRE IX.			
CROIX DE FER.			
41	Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessaires; subsides de 300 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1850 et à leurs familles . . .	200,000 »	200,000 »
CHAPITRE X.			
SERVICE DE SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE.			
42	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité, frais de route et de séjour, travaux effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections. — Frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. — Frais des commissions médicales provinciales et de diverses autres commissions. — Service sanitaire des ports de mer et des frontières. — Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Office vaccinogène central. — Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. — Subside à la Société royale de médecine publique. — Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres. — Impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique: indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. — Musée d'hygiène — Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. — Mesures de propagande contre l'alcoolisme et la tuberculose (dispensaires de prophylaxie antituberculeuse) ainsi que pour la protection de la première enfance; subsides; dépenses diverses. Office international d'hygiène publique: part d'intervention de la Belgique	427,900 »	1,916,900 »
43	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Personnel; traitements d'activité et de disponibilité; frais de route et de séjour; travaux effectués par des membres du personnel et relatifs à cette inspection. — Frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. — Impressions et dépenses diverses. — Laboratoires d'analyses: personnel, matériel et indemnités. — Frais de participation aux expositions et aux congrès	172,000 »	
44	Inspection des travaux d'hygiène. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel; travaux exécutés par le personnel et relatifs à l'inspection; frais d'études et d'expériences; frais de participation aux expositions et congrès. Impressions et dépenses diverses	20,000 »	
45	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	1,250,000 »	
40	Académie royale de médecine.	38,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK IX.			
IJZEREN KRUIS.			
41	Toelagen van 400 frank voor de weduwen en weezen der dragers van het IJzeren Kruis en der gekwetsten van September, wier rechten erkend zijn geworden vóór den 1 ^o November 1864; jaarlijksche toelagen van 900 frank aan de behoeftige dragers van het Herinneringskruis van 1850; toelagen van 500 frank aan hunne weduwen die in behoeftige omstandigheden verkeeren; buitengewone toelagen of hulp aan de strijders van 1850 en aan hunne familiën.	200,000 »	200,000 »
HOOFDSTUK X.			
GEZONDHEIDSDIENST.			
42	Toezicht over den gezondheidsdienst; toezicht der apotheken en bewaarplaatsen van geneesmiddelen. Personeel : jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid, reis- en verblijfkosten, werken gedaan door leden van het personeel voor dit toezicht. — Kosten van kantoor, van materieel, alsook voor het nemen en ontleden van stalen. — Kosten der provinciale geneeskundige commissiën en van verscheidene andere commissiën. — Gezondheidsdienst der zeehavens en der grenzen. — Toelagen en belooningen in geval van besmettelijke ziekten; aanmoedigingen voor de koepokinenting; Centraal Koepokgesticht. — Toelagen aan de vroedvrouwen tijdens en na hunne studiën : 1 ^o om ze te helpen, als zij zich vestigen; 2 ^o om ze te vergoeden voor de zorgen die zij aan behoeftige vrouwen verleenen. — Toelage aan de Koninklijke Maatschappij van openbare geneeskunde — Uitgave van Schriften betreffende de geneeskunde; toelagen, inschrijvingen en aankoop van boeken — Drukkosten en verschillende uitgaven. — Hoogere openbare Gezondheidsraad : vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfkosten; kantoorkosten en drukken der werken van den Raad — Gezondheidsmuseum. — Laboratoriums voor ontleding. Materieel en vergoedingen. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en aan de congressen in het belang der openbare gezondheid ingericht. — Maatregelen van propaganda tegen de jeneverplaag en de tuberculose (dispensarissen tot voorkoming der tuberculose), alsook voor de bescherming der kindsheid; toelagen; verschillende uitgaven. Internationaal gesticht voor openbare gezondheid : tusschenkomst van België	427,900 »	
43	Toezicht over de fabricatie en den handel in eetwaren. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en beschikbaarheid; reis- en verblijfkosten; werken gedaan door leden van het personeel, betreffende dit toezicht. — Kantoor- en materieelkosten, van staal-neming en ontleding — Drukwerk en allerhande uitgaven — Ontledingslaboratoriums : personeel, materieel en vergoedingen. — Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en congressen	173,000 »	
44	Toezicht der gezondheidswerken. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid; reis- en verblijfkosten; kantoor- en materieelkosten; werken gedaan door het personeel, en betreffende het toezicht; studie- en proefkosten; kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en congressen. Drukwerk en allerhande kosten.	29,000 »	1,916,900 »
45	Aanmoedigingen voor de verbeteringen die de openbare gezondheid aanbelangen.	1,250,000 »	
46	Koninklijke Academie van geneeskunde	38,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
47	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'Administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,200 »	43,200
48	Frais de célébration des Fêtes nationales; frais d'illumination. Subside à l'administration communale de Bruxelles	36,000 »	
49	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	1,000 »	
TOTAL fr.			6,524,685 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XII.			
SERVICES DIVERS.			
50	Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900	5,000 »	710,000
51	Recensement général de la population	400,000 »	
52	Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899; achat de harnachements; transformation des objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.	200,000 »	
53	Reconstruction du lazaret de Doel	100,000 »	
54	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période 1900-1910	5,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR . . fr.			7,254,685 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 18 octobre 1910.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,
BERRYER.

Le Ministre des Finances,
JUL. LIEBAERT.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XI.			
VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
47	Onvoorziene uitgaven niet opgenoemd in de Begrooting (erin begrepen de toelagen te verleenen aan maatschappijen om hun het aankopen van een vaandel te vergemakkelijken). — Hulpverlening aan de familiën voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van overleden ambtenaars of op pensioen gestelde agenten van het Hoofdbestuur, die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden	6,200 •	45,200 •
48	Kosten tot viering der Nationale Feesten; verlichtingskosten. Toelage aan het gemeentebestuur van Brussel	36,000 •	
49	Jaarrenten en pensioenen: 1 ^o aan gewezen agenten die in staat niet zijn hun ambt te vervullen; 2 ^o aan weduwen en weezen van beambten overleden in 't uitoefenen van hunnen dienst.	1,000 •	
TOTAAL fr.			6,524,685 •
TWEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XII.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
50	Uiteenzetting van den toestand des Rijks van 1876 tot 1900	5,000 •	710,000 •
51	Algemeene volkstelling	400,000 •	
52	Bewapening en uitrusting der burgerwacht: aankoop van wapens, trommels, horens en uitrustingsstukken, die door den Staat te leveren zijn krachtens de koninklijke besluiten van 31 ⁿ October 1898 en 27 ⁿ Januari 1899; aankoop van optuigingen; vorming van uitrustingsstukken; loon der toegevoegde werklieden van het centraal magazijn. Verschillende kosten, toezicht, aanvaarding, enz.	200,000 •	
53	Herbouwen van het ziekenhuis te Doel	100,000 •	
54	Vijfjaarlijksche prijs voor geneeskundige wetenschappen voor het tijdvak 1906-1910.	5,000 •	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN . fr.			

Gezien en goedgekeurd om ghecht te worden aan Ons besluit
van 18ⁿ October 1910.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Binnenlandsche Zaken,
BERRYER.

De Minister van Financiën,
JUL. LIEBAERT.

(2)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1911

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																						
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																																								
CHAPITRE 1^{er}.																																																																																																																								
1	a	Traitement du Ministre																																																																																																																						
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																								
a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service			350,500																																																																																																																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE actuel d'agents. (1^{er} juill. 1910.)</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS annuels. (1^{er} juillet 1910.)</th> <th style="width: 25%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Secrétaire général</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">12,000</td><td style="text-align: right;">12,000 »</td></tr> <tr><td>Directeurs généraux</td><td style="text-align: center;">3</td><td style="text-align: right;">10,000 à 11,000</td><td style="text-align: right;">31,000 »</td></tr> <tr><td>Directeurs et chef du cabinet</td><td style="text-align: center;">5</td><td style="text-align: right;">7,500 à 9,600</td><td style="text-align: right;">40,400 »</td></tr> <tr><td>Chefs de division</td><td style="text-align: center;">6</td><td style="text-align: right;">5,500 à 6,500</td><td style="text-align: right;">35,000 »</td></tr> <tr><td>Chefs de bureau</td><td style="text-align: center;">6</td><td style="text-align: right;">4,600 à 5,500</td><td style="text-align: right;">28,900 »</td></tr> <tr><td>Économiste de l'hôtel</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">6,000</td><td style="text-align: right;">6,000 »</td></tr> <tr><td>Id. des bureaux</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">5,900</td><td style="text-align: right;">5,900 »</td></tr> <tr><td>Secrétaire du Cabinet</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">5,200</td><td style="text-align: right;">5,200 »</td></tr> <tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td style="text-align: center;">9</td><td style="text-align: right;">3,200 à 4,600</td><td style="text-align: right;">35,150 »</td></tr> <tr><td>Rédacteurs</td><td style="text-align: center;">7</td><td style="text-align: right;">2,200 à 3,000</td><td style="text-align: right;">17,000 »</td></tr> <tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td style="text-align: center;">4</td><td style="text-align: right;">2,200 à 3,000</td><td style="text-align: right;">11,000 »</td></tr> <tr><td>Id. de 2^e id.</td><td style="text-align: center;">5</td><td style="text-align: right;">1,800 à 2,400</td><td style="text-align: right;">10,400 »</td></tr> <tr><td>Id. de 3^e id.</td><td style="text-align: center;">5</td><td style="text-align: right;">1,400 à 1,600</td><td style="text-align: right;">7,500 »</td></tr> <tr><td>Sténo-dactylographe</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">3,000</td><td style="text-align: right;">3,000 »</td></tr> <tr><td>Dactylographes</td><td style="text-align: center;">7</td><td style="text-align: right;">1,800 à 2,000</td><td style="text-align: right;">13,100 »</td></tr> <tr><td>Expéditionnaire</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">1,800</td><td style="text-align: right;">1,800 »</td></tr> <tr><td>Huissiers de 1^{re} classe</td><td style="text-align: center;">5</td><td style="text-align: right;">2,400 à 2,700</td><td style="text-align: right;">12,650 »</td></tr> <tr><td>Id. de 2^e id.</td><td style="text-align: center;">4</td><td style="text-align: right;">2,000 à 2,500</td><td style="text-align: right;">8,200 »</td></tr> <tr><td>Id. de 3^e id.</td><td style="text-align: center;">6</td><td style="text-align: right;">1,500 à 1,700</td><td style="text-align: right;">9,300 »</td></tr> <tr><td>Expéditeurs</td><td style="text-align: center;">2</td><td style="text-align: right;">1,400 à 1,800</td><td style="text-align: right;">3,400 »</td></tr> <tr><td>Concierges</td><td style="text-align: center;">3</td><td style="text-align: right;">700 à 1,400</td><td style="text-align: right;">5,300 »</td></tr> <tr><td>Garçons de bureau</td><td style="text-align: center;">8</td><td style="text-align: right;">1,200 à 1,500</td><td style="text-align: right;">10,100 »</td></tr> <tr><td>Lingère</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">900</td><td style="text-align: right;">900 »</td></tr> <tr><td>Nettoyeuses</td><td style="text-align: center;">7</td><td style="text-align: right;">800</td><td style="text-align: right;">5,600 »</td></tr> <tr><td>Agents temporaires</td><td style="text-align: center;">5</td><td style="text-align: right;">1,200 à 2,400</td><td style="text-align: right;">8,100 »</td></tr> <tr><td>Indemnités diverses</td><td style="text-align: center;">»</td><td style="text-align: center;">»</td><td style="text-align: right;">8,285 »</td></tr> <tr><td>Augmentations de traitements. Nominations, promotions (1910-1911)</td><td style="text-align: center;">•</td><td style="text-align: center;">•</td><td style="text-align: right;">19,315 »</td></tr> <tr><td colspan="3"></td><td style="text-align: right;">350,500 »</td></tr> </tbody> </table>						NOMBRE actuel d'agents. (1 ^{er} juill. 1910.)	TRAITEMENTS annuels. (1 ^{er} juillet 1910.)	DÉPENSES.	Secrétaire général	1	12,000	12,000 »	Directeurs généraux	3	10,000 à 11,000	31,000 »	Directeurs et chef du cabinet	5	7,500 à 9,600	40,400 »	Chefs de division	6	5,500 à 6,500	35,000 »	Chefs de bureau	6	4,600 à 5,500	28,900 »	Économiste de l'hôtel	1	6,000	6,000 »	Id. des bureaux	1	5,900	5,900 »	Secrétaire du Cabinet	1	5,200	5,200 »	Sous-chefs de bureau	9	3,200 à 4,600	35,150 »	Rédacteurs	7	2,200 à 3,000	17,000 »	Commis de 1 ^{re} classe	4	2,200 à 3,000	11,000 »	Id. de 2 ^e id.	5	1,800 à 2,400	10,400 »	Id. de 3 ^e id.	5	1,400 à 1,600	7,500 »	Sténo-dactylographe	1	3,000	3,000 »	Dactylographes	7	1,800 à 2,000	13,100 »	Expéditionnaire	1	1,800	1,800 »	Huissiers de 1 ^{re} classe	5	2,400 à 2,700	12,650 »	Id. de 2 ^e id.	4	2,000 à 2,500	8,200 »	Id. de 3 ^e id.	6	1,500 à 1,700	9,300 »	Expéditeurs	2	1,400 à 1,800	3,400 »	Concierges	3	700 à 1,400	5,300 »	Garçons de bureau	8	1,200 à 1,500	10,100 »	Lingère	1	900	900 »	Nettoyeuses	7	800	5,600 »	Agents temporaires	5	1,200 à 2,400	8,100 »	Indemnités diverses	»	»	8,285 »	Augmentations de traitements. Nominations, promotions (1910-1911)	•	•	19,315 »				350,500 »
	NOMBRE actuel d'agents. (1 ^{er} juill. 1910.)	TRAITEMENTS annuels. (1 ^{er} juillet 1910.)	DÉPENSES.																																																																																																																					
Secrétaire général	1	12,000	12,000 »																																																																																																																					
Directeurs généraux	3	10,000 à 11,000	31,000 »																																																																																																																					
Directeurs et chef du cabinet	5	7,500 à 9,600	40,400 »																																																																																																																					
Chefs de division	6	5,500 à 6,500	35,000 »																																																																																																																					
Chefs de bureau	6	4,600 à 5,500	28,900 »																																																																																																																					
Économiste de l'hôtel	1	6,000	6,000 »																																																																																																																					
Id. des bureaux	1	5,900	5,900 »																																																																																																																					
Secrétaire du Cabinet	1	5,200	5,200 »																																																																																																																					
Sous-chefs de bureau	9	3,200 à 4,600	35,150 »																																																																																																																					
Rédacteurs	7	2,200 à 3,000	17,000 »																																																																																																																					
Commis de 1 ^{re} classe	4	2,200 à 3,000	11,000 »																																																																																																																					
Id. de 2 ^e id.	5	1,800 à 2,400	10,400 »																																																																																																																					
Id. de 3 ^e id.	5	1,400 à 1,600	7,500 »																																																																																																																					
Sténo-dactylographe	1	3,000	3,000 »																																																																																																																					
Dactylographes	7	1,800 à 2,000	13,100 »																																																																																																																					
Expéditionnaire	1	1,800	1,800 »																																																																																																																					
Huissiers de 1 ^{re} classe	5	2,400 à 2,700	12,650 »																																																																																																																					
Id. de 2 ^e id.	4	2,000 à 2,500	8,200 »																																																																																																																					
Id. de 3 ^e id.	6	1,500 à 1,700	9,300 »																																																																																																																					
Expéditeurs	2	1,400 à 1,800	3,400 »																																																																																																																					
Concierges	3	700 à 1,400	5,300 »																																																																																																																					
Garçons de bureau	8	1,200 à 1,500	10,100 »																																																																																																																					
Lingère	1	900	900 »																																																																																																																					
Nettoyeuses	7	800	5,600 »																																																																																																																					
Agents temporaires	5	1,200 à 2,400	8,100 »																																																																																																																					
Indemnités diverses	»	»	8,285 »																																																																																																																					
Augmentations de traitements. Nominations, promotions (1910-1911)	•	•	19,315 »																																																																																																																					
			350,500 »																																																																																																																					
b.	Traitements de disponibilité			14,850																																																																																																																				
c.	Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale			3,800																																																																																																																				
(Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)																																																																																																																								
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses			59,125																																																																																																																			
b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>			5,000																																																																																																																				
4	»	Frais de route et de séjour; missions																																																																																																																						
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.																																																																																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	.	.	21,000	19,230	Les sommes indiquées dans la présente colonne sont transférées du tableau B du Budget de l'ancien Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture.
(¹) 369,150	314,285	54,865	.	314,285	304,065 21	(¹) 44,800 francs de l'article 1 ^{er} (voir note ci-dessus).
(²) 62,125	58,625	3,500	.	58,625	72,125 46	(²) 3,500 francs de l'article 2 (voir note ci-dessus).
(³) 3,500	3,500	2,000	.	3,634 40	3,906 77	(³) 2,000 francs de l'article 3 (voir note ci-dessus).
457,775	597,410	60,365	.	597,544 40	399,345 44	
AUGMENTATION. . fr.		60,365				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
8	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, et prenant cours en 1911 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
6	»	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1864).
7	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres. (<i>Y compris une somme de 500 francs en charge temporaire.</i>) 4,500 »
	b.	Indemnité du membre-secrétaire. 1,500 »
9	»	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions
10	»	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale
11	»	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque. (<i>Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire</i>)
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
(¹) 3,000	4,000	1,000	»	4,000	6,125 62	(1) 1,000 francs de l'article 5 (voir note page 31).
56,000	55,000	1,000	»	52,850	52,120 42	
(²) 14,500	14,000	500	»	14,000	13,800 »	(2) 500 francs de l'article 6 (voir note page 31).
73,500	75,000	2,500	»	70,850	72,046 04	
AUGMENTATION . . fr.		2,500 »				
6,000	6,000	»	»	3,950	5,984 »	
400	400	»	»	400	»	
9,300	8,600	700	»	8,600	8,592 92	
5,500	5,500	»	»	7,550	5,500 »	
21,200	20,500	700	»	20,500	20,076 92	
AUGMENTATION . . fr.		700 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
CHAPITRE IV.																		
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.																		
12	>	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																
		Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :																
	a.	Province d'Anvers. 125,420																
	b.	— de Brabant. 193,270																
	c.	— de la Flandre occidentale 152,375																
	d.	— de la Flandre orientale. 159,810																
	e.	— de Hainaut 156,795																
13	f.	— de Liège 150,710																
	g.	— de Limbourg 96,850																
	h.	— de Luxembourg 88,450																
	i.	— de Namur. 107,050																
	j.	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 18,260																
	k.	Traitements de disponibilité 3,640																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: right;">6,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: right;">4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: right;">3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: right;">2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td> Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: right;">1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td> Id. de 3^e classe</td> <td style="text-align: right;">1,400 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td> <td style="text-align: right;">1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeurs	6,000	Chefs de division	4,500 à 5,500	Chefs de bureau	3,200 à 4,000	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,400 à 1,800	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																	
Directeurs	6,000																	
Chefs de division	4,500 à 5,500																	
Chefs de bureau	3,200 à 4,000																	
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																	
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																	
Id. de 3 ^e classe	1,400 à 1,800																	
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																	
A REPORTER. fr.																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
448,800	449,800	"	1,000	450,800	449,966 51	
1,252,640	1,252,042	568	"	1,257,957	1,227,800 67	
1,701,440	1,701,842	568	1,000	1,708,757	1,677,778 18	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:	
14	a.	Province d'Anvers	28,000 »
	b.	— de Brabant	51,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	29,000 »
	e.	— de Hainaut	51,000 »
	f.	— de Liège	35,500 »
	g.	— de Limbourg	22,700 »
	h.	— de Luxembourg	22,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours:	
15	a.	Traitements des commissaires	211,000 »
	b.	Frais de bureau	45,800 »
	c.	Traitements des employés	239,700 »
	d.	— de disponibilité et secours	2,110 »
16		Frais de route et de tournées; frais résultant des missions ordonnées par l'Administration centrale en vue de l'exécution par celle-ci de la loi du 50 juillet 1905 sur la stabilité des emplois communaux; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais de bureau du Commissaire chargé d'administrer, avec le Commissaire de S. M. l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, la partie neutre du territoire de Moresnet. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales.	
17		Participation de l'État dans les dépenses de police de la Ville de Bruxelles	
		TOTAL DU CHAPITRE IV	fr.
		CHAPITRE V.	
		AFFAIRES ÉLECTORALES.	
18		Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1911. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections	
19		Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	
20		Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois relatives aux élections. Élaboration de statistiques électorales. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales	
21	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. (<i>Crédit non limitatif</i>)	1,000 »
	b.	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (<i>Crédit non limitatif</i>)	4,000 »
22		Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,701,410	1,701,842	368	1,000	1,708,757	1,677,776 18	
248,900	243,900	3,000	•	248,171 46	243,894 38	
496,610	491,325	3,285	•	487,987	484,529 67	
70,000	70,000	•	•	70,000	64,523 92	
200,000	200,000	•	•	200,000	200,000	
2,716,920	2,707,067	10,853	1,000	2,714,913 46	2,670,724 15	
AUGMENTATION. . fr.		9,853				
50,000	35,000	•	3,000	50,000	27,523 82	
19,000	18,000	1,000	•	18,060	17,694	
15,000	13,000	•	•	13,000	11,137 79	
5,000	135,000	•	130,000	28,000	113,507 50	
50,000	52,000	•	2,000	5,000	68,422 20	
119,000	285,000	1,000	157,000	93,060	235,085 31	
DIMINUTION. . fr.		136,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																				
CHAPITRE VI.																						
MILICE.																						
25	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Vacations des membres des jurys d'examen d'infirmier-ambulancier. Frais de recours en cassation. Traductions																				
24	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses																				
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																						
CHAPITRE VII.																						
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.																						
25	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline																				
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: right;">1 13,000 »</td> </tr> <tr> <td>Commandants supérieurs</td> <td style="text-align: right;">4 16,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs d'état-major</td> <td style="text-align: right;">4 6,000 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale</td> <td style="text-align: right;">1 1,200 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs</td> <td style="text-align: right;">4 6,200 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de garde et officiers d'état-major</td> <td style="text-align: right;">» 264,400 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour</td> <td style="text-align: right;">» 5,000 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête</td> <td style="text-align: right;">» 3,200 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline</td> <td style="text-align: right;">» 315,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	1 13,000 »	Commandants supérieurs	4 16,000 »	Chefs d'état-major	4 6,000 »	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1 1,200 »	Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs	4 6,200 »	Chefs de garde et officiers d'état-major	» 264,400 »	Frais de route et de séjour	» 5,000 »	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête	» 3,200 »	Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline	» 315,000 »
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																					
Inspecteur général	1 13,000 »																					
Commandants supérieurs	4 16,000 »																					
Chefs d'état-major	4 6,000 »																					
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1 1,200 »																					
Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs	4 6,200 »																					
Chefs de garde et officiers d'état-major	» 264,400 »																					
Frais de route et de séjour	» 5,000 »																					
Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête	» 3,200 »																					
Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline	» 315,000 »																					
26	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance																				
27	»	Conseils civiques de revision : indemnités, vacations, frais de route et de séjour aux présidents, membres, secrétaires-rapporteurs et médecins, ainsi qu'au délégué près de ces conseils																				
28	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour																				
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Délégué du Ministre de l'Intérieur</td> <td style="text-align: right;">1 700 »</td> </tr> <tr> <td>Contrôleur</td> <td style="text-align: right;">1 1,500 »</td> </tr> <tr> <td>Garde-armurier</td> <td style="text-align: right;">1 2,600 »</td> </tr> <tr> <td>Salaires des ouvriers</td> <td style="text-align: right;">» 3,100 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)</td> <td style="text-align: right;">» 2,100 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">10,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.	Délégué du Ministre de l'Intérieur	1 700 »	Contrôleur	1 1,500 »	Garde-armurier	1 2,600 »	Salaires des ouvriers	» 3,100 »	Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)	» 2,100 »		10,000 »						
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.																					
Délégué du Ministre de l'Intérieur	1 700 »																					
Contrôleur	1 1,500 »																					
Garde-armurier	1 2,600 »																					
Salaires des ouvriers	» 3,100 »																					
Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)	» 2,100 »																					
	10,000 »																					
29	»	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures																				
A REPORTER fr.																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
134,000	267,000	»	133,000	142,000	» 133,009 88	
33,000	70,000	»	37,000	33,000	» 29,411 93	
169,000	537,000	»	168,000	177,000	» 164,421 81	
DIMINUTION. . . fr.		168,000 »				
333,000	333,000	»	»	323,000	» 319,610 16	
16,250	16,250	»	»	15,871 75	15,520 80	
77,500	77,500	»	»	75,530	» 79,043 52	
40,000	40,000	»	»	40,080	» 9,871 78	
30,000	30,000	»	»	30,382 70	29,383 24	
468,750	468,750	»	»	454,864 45	453,451 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT.	fr.
30	»	Tir national : personnel permanent, frais de route et de séjour du greffier		
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.
		Directeur	1	3,500 »
		Greffier	1	1,800 »
		Gardien en chef	1	2,400 »
		Gardien adjoint	1	1,700 »
		Chef-marqueur	1	1,700 »
		Marqueurs de 1 ^{re} classe	8	11,200 »
		— 2 ^e —	8	9,600 »
		Chef-électricien	1	1,700 »
		Chef ajusteur mécanicien	1	1,700 »
		Chef menuisier-charpentier	1	1,700 »
		Indemnités pour frais de route et de séjour du greffier (prévisions)		600 »
				37,600 »
31	»	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses		
52	a.	Grands concours annuels de tir : frais d'organisation		12,000 »
53	b.	Grands concours annuels de tir : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie		38,000 »
34	»	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province		
35	»	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir		
36	»	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; indemnités aux officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et gardes pour l'exécution d'un service en dehors de la commune de leur résidence. (<i>Crédit non limitatif.</i>)		
37	»	Frais de traitement des gardes civiques blessés en service. Secours aux gardes qui se trouvent dans le besoin par le fait d'infirmité résultant de blessures reçues en service, ou aux veuves et orphelins nécessiteux de gardes décédés par suite de pareilles blessures.		
58	»	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique		
	»	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers. Comité technique du service des incendies; frais de route. Indemnité au secrétaire; achat d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompiers; impressions et reliures		
		TOTAL DU CHAPITRE VII		fr.
		CHAPITRE VIII.		
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
39	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution		
40	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII.		fr.
		CHAPITRE IX.		
		CROIX DE FER.		
	a.	Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864		131,400
	b.	Subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessiteux	4,500	
41		Subsides de 300 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin.	26,400	
				30,900
	c.	Subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1830 et à leurs familles		18,000
		TOTAL DU CHAPITRE IX.		fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
468,750	468,750	»	»	454,864 45	455,451 50	
57,600	57,600	»	»	57,600 »	56,455 47	
7,540	7,540	»	»	7,540 »	7,540 »	
50,000	50,000	»	»	50,000 »	49,999 55	
75,000	75,000	»	»	75,079 50	75,999 82	
30,000	30,000	»	»	30,000 »	29,667 60	
25,000	25,000	»	»	25,000 »	56,499 71	
5,000	5,000	»	»	5,000 »	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000 »	9,900 »	
50,000	50,000	»	»	50,000 »	48,655 »	
758,690	758,690	»	»	744,885 95	766,626 65	
41,500	41,500	»	»	51,000 »	30,966 97	
5,000	5,000	»	»	5,000 »	5,240 »	
46,500	46,500	»	»	56,000 »	36,206 97	
200,000	200,000	»	»	200,000	216,264 62	
200,000	200,000	»	»	200,000	216,264 62	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.	
SERVICE DE SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE.	
	a. Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité 54,500 »
	b. Frais de route et de séjour; travaux effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. 28,000 »
	c. Frais des commissions médicales provinciales et de diverses autres commissions 88,000 »
	d. Service sanitaire des ports de mer et des frontières 20,000 »
	e. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Office vaccino-gène central 30,000 »
	f. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes 8,000 »
	g. Subside à la Société royale de médecine publique. 12,000 »
42	h. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres 16,000 »
	i. Impressions et dépenses diverses 6,000 »
	j. Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour 21,000 »
	k. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. 3,000 »
	l. Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène 10,000 »
	m. Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsidés; dépenses diverses 85,000 »
	n. Mesures de propagande contre la tuberculose : dispensaires de prophylaxie antituberculeuse; subsidés; dépenses diverses 27,000 »
	o. Mesures de propagande pour la protection de la première enfance : subsidés, dépenses diverses. 10,000 »
	p. Office international d'hygiène publique : part d'intervention de la Belgique 9,400 »
	a. Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité 95,000 »
43	b. Frais de route et de séjour; travaux effectués par les membres du personnel et relatifs à cette inspection; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons 65,000 »
	c. Impressions et dépenses diverses 2,000 »
	d. Laboratoires d'analyses : personnel, matériel et indemnités 11,000 »
	e. Frais de participation aux expositions et aux congrès 1,000 »
44	a. Inspection des travaux d'hygiène. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité 11,500 »
	b. Frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel 7,500 »
	c. Travaux exécutés par le personnel et relatifs à l'inspection; frais d'études et d'expériences; frais de participation aux expositions et aux congrès; impressions et dépenses diverses 10,000 »
45	» Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique
46	» Académie royale de médecine
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
427,900	427,900	»	»	451,540	418,987 87	
4) 172,000	161,000	11,000	»	159,154 15	158,998 75	(1) 6,000 francs de l'article 27 (voir note page 31).
» 29,000	29,000	»	»	29,000	23,863 15	
1,250,000	1,250,000	»	»	1,250,000	1,250,000	»
58,000	58,000	»	»	38,000	58,000	»
1,916,900	1,905,900	11,000	»	1,927,694 15	1,889,849 77	
AUGMENTATION. fr.		11,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉROS des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.	
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.	
47	» Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'Administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse
48	» Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination; subside à l'administration communale de Bruxelles
49	» Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions.
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
CHAPITRE XII	
SERVICES DIVERS.	
<i>Intérieur.</i>	
.	» Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel provincial du Hainaut et les locaux de l'administration provinciale du Brabant; frais de déménagement, etc. (<i>pour mémoire</i>)
.	» Acquisition et renouvellement de mobilier pour les hôtels provinciaux d'Anvers, de la Flandre occidentale et de Liège (<i>pour mémoire</i>).
50	» Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900
51	» Recensement général de la population
52	» Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'Etat aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899; achat de harnachements; transformation des objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.
»	» Congrès des sciences administratives (<i>pour mémoire</i>)
»	» Subsidés exceptionnels aux communes éprouvées par les récentes inondations, pour travaux de voirie, d'hygiène et de mise en état des habitations envahies par les eaux, ainsi que pour aider les familles ayant souffert de ce désastre à reprendre leur travail (<i>pour mémoire</i>)
»	» Frais de funérailles de S. M. Léopold II (<i>pour mémoire</i>)
<i>Service de santé et d'hygiène.</i>	
55	» Reconstruction du lazaret de Doel
54	» Prix quinquennal des sciences médicales pour la période 1906-1910
.	» Congrès intéressant le service de santé (<i>pour mémoire</i>)
.	» Station sanitaire de l'Escaut. Travaux d'amélioration (<i>pour mémoire</i>)
.	» Commission instituée à l'effet de rechercher les causes de la pollution des eaux de la Sambre et les moyens à mettre en œuvre pour y remédier. Frais des expériences et déplacements (<i>pour mémoire</i>)
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1911	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
(1) 6,200	5,000	1,200	»	5,000	4,990 20	(1) 1,200 francs de l'article 45 (voir note page 51).
36,000	36,000	»	»	36,000	33,445 15	
(2) 1,000	»	1,000	»	»	»	(2) 1,000 francs de l'article 44 (voir note page 51).
43,200	41,000	2,200	»	41,000	40,435 35	
AUGMENTATION . . fr.		2,200 »				
»	47,000	»	47,000	»	»	
»	»	»	»	39,550	»	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,829 75	
400,000	30,000	350,000	»	»	»	
200,000	200,000	»	»	»	199,247 44	
»	10,000	»	10,000	»	»	
»	500,000	»	500,000	»	»	
»	»	»	»	42,650 59	»	
100,000	»	100,000	»	»	»	
5,000	»	5,000	»	»	»	
»	15,000	»	15,000	»	»	
»	30,000	»	30,000	30,000	»	
»	»	»	»	»	3,072 74	
710,000	857,000	455,000	602,000	117,200 59	207,149 93	
DIMINUTION . . fr.		147,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et communales
V.	Affaires électorales
VI.	Milice
VII.	Garde civique et corps de sapeurs-pompiers
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Croix de fer
X.	Service de santé et de l'hygiène
XI.	Dépenses diverses et imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XII.	Services divers
TOTAL fr	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1911.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1908.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
457,775 »	597,440 »	60,365 »	.	397,544 40	599,545 44	
75,500 »	75,000 »	2,500 »	.	70,850 »	72,046 04	
21,200 »	20,500 »	700 »	»	20,500 »	20,076 92	
2,716,920 »	2,707,067 »	9,853 »	»	2,714,915 46	2,670,724 15	
119,000 »	255,000 »	»	136,000 »	95,060 »	255,085 51	
169,000 »	337,000 »	»	168,000 »	177,000 »	164,421 81	
758,690 »	758,690 »	»	»	744,883 95	766,626 65	
46,500 »	46,500 »	»	»	36,000 »	36,206 97	
200,000 »	200,000 »	»	»	200,000 »	216,264 62	
1,916,900 »	1,905,900 »	11,000 »	.	1,927,694 15	1,889,849 77	
43,200 »	41,000 »	2,200 »	»	41,000 »	40,435 35	
710,000 »	857,000 »	»	147,000 »	117,200 59	207,149 95	
7,234,685 »	7,599,067 »	86,618 »	451,000 »	6,540,648 55	6,718,232 96	
DIMINUTION . . . fr.		364,382 »				

(48)